



Droits des frères et soeurs et du père

Par **balaine**, le **28/09/2008** à **01:41**

Bonjour,

Nous avons plusieurs questions à vous poser.

Nous sommes deux sœurs et nous avons une sœur et un frère d'un remariage du côté de notre Papa qui ont respectivement 9 et 6 ans.

Leur maman est partie du domicile conjugal sans autorisation du juge des affaires familiales à plus de 800 kilomètres en emportant plusieurs meubles et nous n'arrivons plus à les contacter depuis leur départ.

Nous voulons donc savoir si nous avons un recours en ce qui concerne des droits de visite et quelles démarches devons nous effectuer?

Et nous aimerions aussi savoir quel recours a notre Papa pour faire revenir ses enfants à la maison?

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Par **Marion2**, le **28/09/2008** à **10:26**

Bonjour,

Il faut que votre père contacte un avocat et engage une procédure de divorce pour faute (son épouse étant partie).

Le JAF statuera sur les droits de visite et d'hébergement des 2 enfants ainsi que sur le montant d'une pension alimentaire.

Cordialement